

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT
DE L'ANZELING

OBJET : enquête publique des projets de révision des zonages d'assainissement des communes de Chémery-les-Deux, Dalstein, Ebersviller, Hestroff, Menskirch et Piblangue et la mise en place du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Enquête publique organisée en application des articles L 123-13-1 du code de l'urbanisme et L 123-10, L 123-13, L 123-9 et R 123-19 et suivants du code de l'environnement.

LIEUX, DATES ET JOURS DE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE :

L'enquête publique se déroulera dans les Mairies concernées du 02/05/2023 au 05/06/2023 inclus.

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Anzeling constitue le siège de l'enquête où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée à l'attention du commissaire enquêteur par courrier à l'adresse suivante :

Monsieur André L'HUILLIER Commissaire-enquêteur
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Anzeling
3 bis, rue de France
57320 BOUZONVILLE

CONSULTATION DE DOSSIER :

Durant la période de l'enquête publique, tout intéressé pourra se rendre à la Mairie de la commune concernée, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête. Le dossier sera également accessible en version dématérialisée à l'adresse internet suivante pendant la durée de l'enquête et permettra d'y apporter les contributions du public :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4605>

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur André L'HUILLIER, ingénieur territorial principal retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par une ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 22/02/2023.

Le commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public les lieux, jours et heures suivants :

EBERSVILLER :	mercredi 03 mai 2023	de 10H00 à 12H00
PIBLANGE :	jeudi 04 mai 2023	de 14H00 à 16H00
HESTROFF :	vendredi 05 mai 2023	de 09H30 à 11H30
MENSKIRCH :	mardi 09 mai 2023	de 17H00 à 19H00
DALSTEIN :	jeudi 11 mai 2023	de 10H00 à 12H00
CHEMERY-LES-DEUX :	mardi 16 mai 2023	de 09H30 à 11H30
Et	jeudi 01 juin 2023	de 17H30 à 19H00
EBERSVILLER :	vendredi 02 juin 2023	de 14H00 à 16H00
PIBLANGE :	lundi 05 juin 2023	de 14H00 à 16H00

AUTRES DISPOSITIONS :

Le rapport du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Anzeling pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les indications du présent avis résultent de l'arrêté N° 12 / 2023 du 04/04/2023 signé par le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Anzeling